



LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

est convoqué pour le

jeudi 26 juin 2025, à 19 H 00 PRÉCISES

à la salle du Tribunal

Payerne, le 19 juin 2025

La Présidente

- a) Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 ;
- b) Correspondances ;
- c) Assermentation de Madame Martha Zulay Rojas Ibarra en remplacement de Madame Paula Pinho do Carmo (PSIP) ;
- d) Nomination d'une déléguée ou d'un délégué au sein du comité de l'Association Centre de Vie Infantile « Les Passerelles » en remplacement de Madame Aurélie Meylan (PLR) ;
- e) Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances en remplacement de Monsieur Jean-François Rossier (PLR) ;
- f) Communications de la Municipalité ;

Ordre du jour

1. Rapports de la Municipalité sur les activités des associations intercommunales suivantes :
 - Entente intercommunale Payerne-Montagny ;
 - ABSMAD ;
 - ARAS Broye-Vully ;
2. Rapport du délégué du Conseil communal à la Commission culturelle ;
3. Rapport de la commission chargée de l'examen de la gestion 2024 ;

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis n^{os} :

4. 03/2025 : Remplacement d'un véhicule multifonctionnel pour les secteurs d'exploitation ;
5. 05/2025 : Rénovation des terrains de tennis, du club house, création d'un tennis park et constitution d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle RF n° 1888 ;
6. 06/2025 : Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue Derrière-la-Tour (DP 1029) et à la rue de la Tour (DP 1032) ;
7. 08/2025 : Demande de crédit complémentaire au budget 2025 et validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles ;

8. 09/2025 : Comptes annuels pour l'exercice 2024 ;
 9. 10/2025 : Constitution d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) gratuit en faveur de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE) sur la parcelle RF n° 824 à l'Avenue de la Promenade ;
 10. Election du bureau du Conseil communal pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 ;
-

11. Divers.

A la suite de la séance, la verrée offerte par la Municipalité se déroulera au Café du Marché.